

N° 2022-05

Feux de bâtiments inoccupés

1 Enjeux

- Présence potentielle de **victime**
- **Sécurisation** de l'action des intervenants

2 Fondamentaux



- Suspecter systématiquement une **présence de victime**
- Réaliser une **ultime reconnaissance** de la ZI
- Demander les moyens nécessaires notamment en **éclairage** pour la phase de surveillance

3 Contexte et Prise d'appel

En milieu de nuit, plusieurs appels sont reçus par le CTA. Ces appels font état d'un **violent feu dans une maison squattée**. Les requérants signalent également avoir vu des **personnes quitter les lieux au début de l'incendie**.

En arrivant sur place, les secours sont confrontés à un **feu de caravane généralisé** dans la cour d'une habitation qui est visiblement inoccupée.

Le feu **menace de se propager** à un garage, une arrière cuisine ainsi qu'à une entreprise voisine.

Des voisins ainsi que les forces de l'ordre confirment rapidement auprès du Chef de Groupe que cette habitation est **régulièrement occupée par des personnes Sans Domicile Fixe et l'objet de diverses dégradations**.

La zone d'intervention n'est **pas éclairée** : présence d'arbres hauts rendant l'éclairage public inefficace.

Moyens engagés

Feu de maison

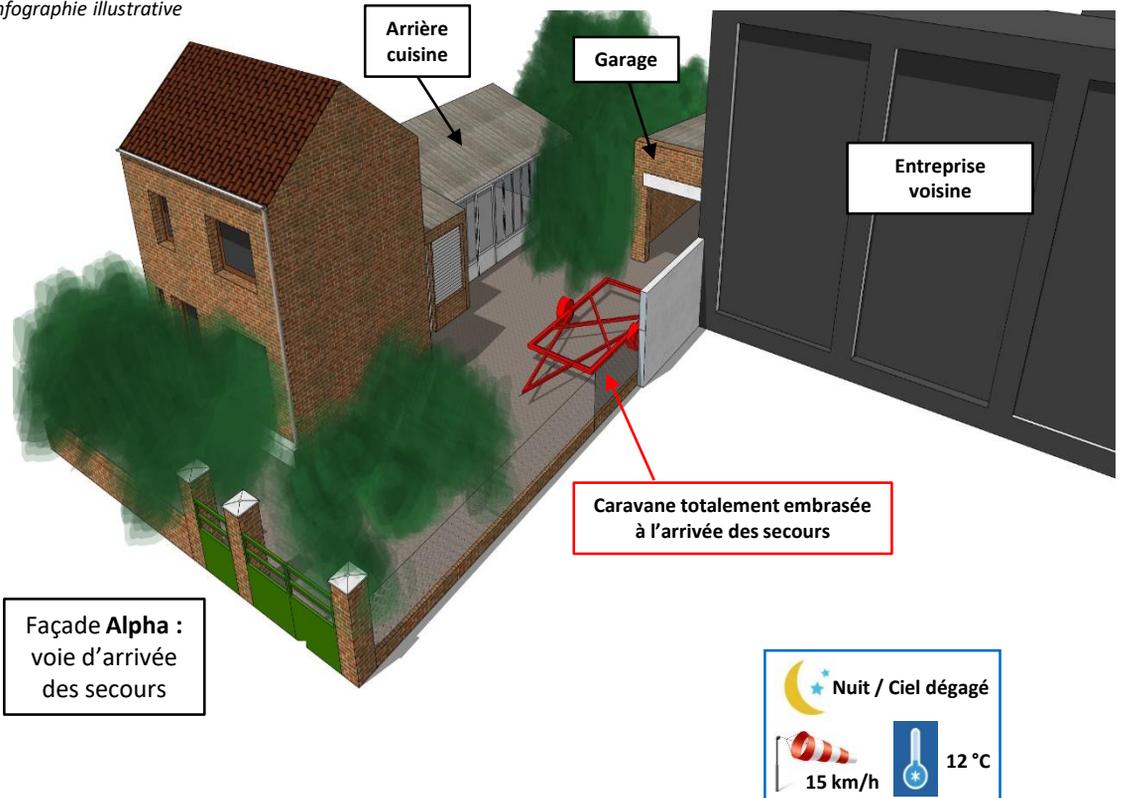


En + si DECI insuffisante



4 Zone d'intervention

Infographie illustrative



Feux de bâtiments inoccupés

5 Situation à l'arrivée des secours et réactions immédiates

Situation à l'arrivée :

- Feu généralisé d'une caravane stationnée dans la cour d'une habitation inoccupée
- Menace de propagation sur un garage, une arrière cuisine et une entreprise voisine
- Des occupants ont quitté les lieux au départ du sinistre

Réactions immédiates :

- Prise de contact et de renseignements auprès des voisins
- Reconnaissances exhaustives de l'habitation : présence potentielle de victime
- Reconnaissances dans l'entreprise voisine
- Attaque directe du foyer et protection de l'arrière cuisine

6 1^{er} Message

Par le Chef de Groupe :

« À l'adresse indiquée, feu de caravane dans une cour d'habitation inoccupée. Risque de propagation au garage et à cette habitation. 2 LDV en manœuvre. »

7 Idées de manœuvre et Exécution

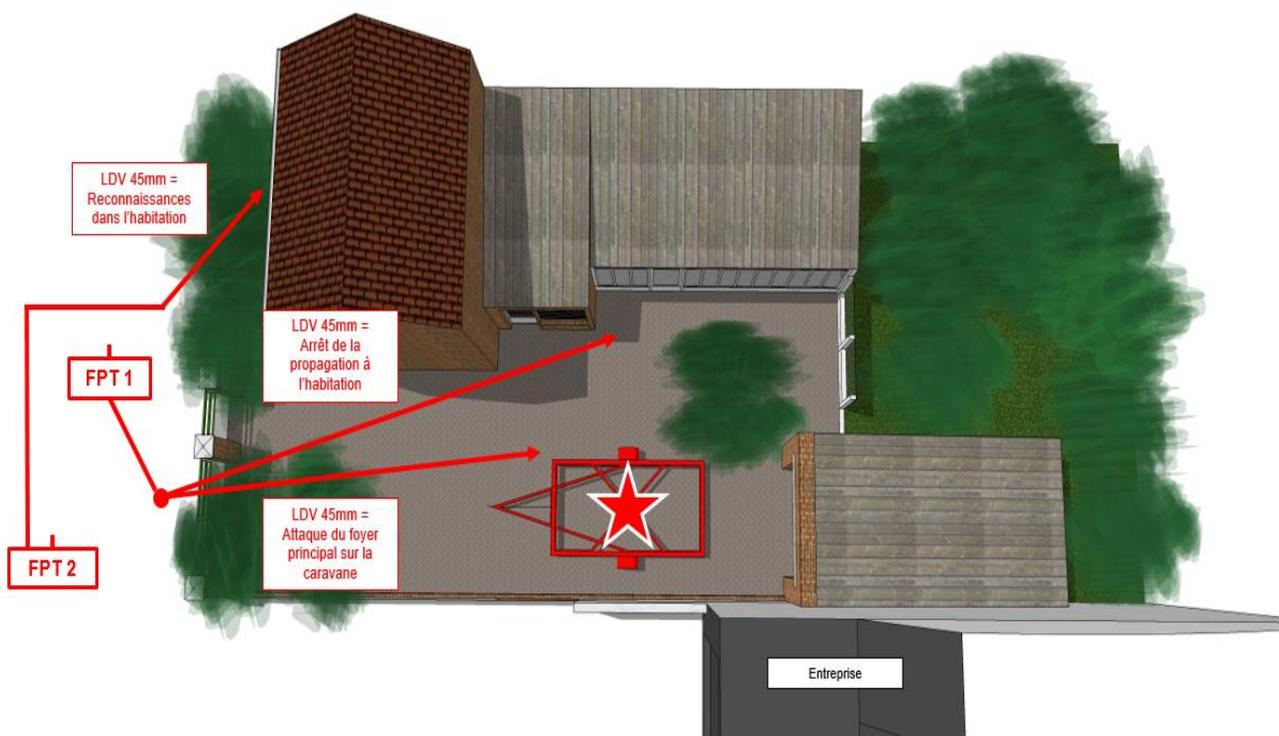
Idées de manœuvre :

- Empêcher toutes propagations vers l'habitation et l'entreprise
- Extinction du sinistre

Exécution :

- Établissement de 2 LDV en extérieur : 1 pour l'attaque directe du foyer, la seconde par stopper les propagations
- Établissement d'une LDV par l'intérieur : sécuriser les reconnaissances du binôme dans l'habitation
- Alimentation de l'ensemble du dispositif sur un PEI situé à environ 90 mètres

8 SITAC au plus fort du sinistre



Feux de bâtiments inoccupés

9 L'événement : découverte d'un corps carbonisé

Les secours ont quitté les lieux en milieu de nuit après environ 2 heures d'intervention. À la levée du jour, des agents communaux qui venaient sécuriser les lieux ont **découvert un corps carbonisé** à l'emplacement de la caravane. Ils ont immédiatement prévenu les forces de l'ordre.

Ce corps n'avait pas été détecté par les sapeurs-pompiers lors de l'opération. Pour rappel, la zone d'intervention était plongée dans l'obscurité.

En fin d'opération, un intervenant avait pris une **photo de la zone d'intervention** sur laquelle apparaît le corps carbonisé. L'objectif de cette photo était en fait un véhicule de collection qui se trouvait dans le garage. Le cliché a été pris par le smartphone personnel de l'agent.

À aucun moment le corps n'a été repéré, ni lors de la prise de vue, ni plus tard (la photo n'a pas été partagée). À titre exceptionnel, aucune demande de sanction n'a été formulé contre l'intervenant auteur de cette photo. Il a été décidé au contraire d'utiliser cette expérience afin de faire un rappel (voir le point ci-dessous).

NB : la caravane étant totalement embrasée à l'arrivée des secours, il ne fait aucun doute que la victime était déjà décédée à cet instant.

10 Rappels – Prise de vue sur intervention



Les **prises de vue** (photo / vidéo) avec un appareil personnel (dont les smartphones) ainsi que le **partage** de celles-ci (y compris entre intervenants) **sont interdites**.

L'auteur et les personnes qui ont diffusé ces clichés risquent des **poursuites judiciaires** et une **sanction disciplinaire**.

11 Rappels Opérationnels



1 – Particularités des feux de bâtiments inoccupés

- **Suspectez systématiquement la présence de victime**, quel que soit les témoignages : les squats notamment sont des lieux de passages fréquents et anarchiques
- **Soyez extrêmement vigilant pendant les phases de reconnaissances** :
 - sécurisation électrique complexe à réaliser (présence de branchements sauvages)
 - stockage anarchique de produit divers
 - cheminements dangereux : trous, obstacles, absence de rambarde d'escalier...

2 – La phase de surveillance. Elle permet de s'assurer de l'absence de reprise de feux et doit :

- Être **effectuée sans quitter le site** avec tous les moyens permettant de répondre à une possible reprise de feu
- **Durer aussi longtemps que le COS le juge nécessaire**. En situation courante, l'absence de point chaud pendant une période d'environ 2 heures permet au COS de considérer le feu comme définitivement éteint

Les intervenants doivent être particulièrement vigilants sur la sécurisation de cette phase car elle arrive en fin d'intervention :

- **Fatigue, baisse d'attention**
- **Zone d'intervention complexe** : décombres, trous, peu de visibilité...

Juste avant de quitter les lieux, effectuez une **ultime reconnaissance** « au calme » et au minimum à 2 (ex : le COS et un chef d'agrès). Ceci afin de repérer éventuellement un point particulier qui n'avait pas été vu pendant l'intervention.

3 – Les moyens d'éclairage à disposition pour sécuriser la ZI

- **Projecteurs des moyens courants** : FPT, VSR, EPA, BEA
- **Lots d'éclairage** des CIS
- **Ballons d'éclairage** des VLC →
- **Drones** : ils disposent d'un dispositif d'éclairage de zone
- **1 cellule éclairage** (CIS Tourcoing) et **2 remorques éclairage** (CIS Trith Saint léger et Fourmies)



12 Doctrine et références

Intranet POS / Recueil des Moyens Opérationnels



Guide de doctrine Opérationnelle : incendies de structures – la surveillance (page 81)

13 Remerciements

- Les intervenants et les CTA
- Le service Suivi des Opérations et le service Juridique